

Merville, le 19 décembre 2022

Réf : FDA/ PR/CA-2022

Affaire suivie par : M. Pascale RAMPAZZO

Objet : Festival des Arts du 14 et 16 Avril 2023 à Merville

Madame, Monsieur,

Après deux années de suspension pour pandémie, la commission organisatrice est heureuse de vous annoncer la tenue de la septième édition du Festival des Arts de Merville. Les dates de ce salon sont du 14 au 16 avril 2023.

Il y aura de la nouveauté cette année puisqu'elle se tiendra dans la toute nouvelle salle ARPEGE, située place du 11 novembre 1918, tout près de la mairie, en plein cœur de la ville. Ce salon accueillera des œuvres d'artistes peintres, sculpteurs et photographes. Soixante-trois artistes au total seront retenus. Il y aura trois invités d'honneur : le peintre Dominique BOIS, la photographe YNO et le sculpteur Victor SITKEVITCH.

L'ouverture au public se fera le vendredi 14 avril 2023 de 14h30 à 18h, le samedi 15 et dimanche 16 avril de 10h à 17h.

Le vernissage et la remise des prix par le jury se fera à 11h00 le dimanche 16 avril 2023. Sept prix seront attribués par le jury présidé par la galeriste Cathy SERVENTI.

Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats s'effectuera sur dossier de candidature. Vous trouverez ci-joint le règlement de ce salon ainsi que le dossier de candidature qui sera à retourner denier délai avant le 28 février 2023.

Il est à noter que le dimanche 16 avril 2023, après le vernissage, la municipalité offre l'apéritif. Il est de tradition de déjeuner tous ensemble, en suivant, sous forme d'auberge espagnole dont le principe étant que chacun apporte un mets (fruits, fromage, charcuterie, plats cuisinés ou dessert) et le partage avec les autres convives. Une salle proche de l'Arpège accueillera ce moment convivial. N'oubliez pas d'apporter vos couverts. Les organisateurs fournissent le pain et le vin.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, je vous prie, mes sincères salutations.

Chanta AYGAT

Maire de Merville



FESTIVAL DES ARTS 2023 A MERVILLE

Date du Salon : du vendredi 14 avril au dimanche 16 avril 2023

Lieu : Espace ARPEGE, place du 11 novembre 1918, 31330 (à côté de la mairie)

Organisateurs : Commission Culturelle de la commune de Merville

Pièces demandées : (pour que votre dossier de candidature soit pris en compte)

- la fiche descriptive et de dépôt de vos œuvres exposées dûment remplie
- la fiche de retrait de vos oeuvres dûment remplie
- un chèque de 20 euro à l'ordre du Trésor Public pour le droit de participation

Modalités Pratiques :

- vendredi 14 avril 2023 : réception des œuvres et accrochage de 9h à 12h30
- vendredi 14 avril 2023 : ouverture au public de 14h30 à 18h
- samedi 15 avril 2023 et dimanche 16 avril 2023 : ouverture au public de 10h à 17h00

Matériel mis à disposition pour l'exposition :

Sculpteur : 2 m x 1.50 m (possibilités de 1 à 2 tables si besoin de 183 x 76 x 74 cm)

Artiste peintre et photographe : 2 m x 1.20m (2 grilles accolées de 1m chacune)

Invités d'honneur peintre et photographe : 4 mètres linéaires et sculpteur 4m x 1.5m au sol

Chaque artiste est responsable de ses œuvres qui seront laissées le temps de l'exposition, dans la salle municipale qui sera fermée à clé et sous alarme.

Les artistes doivent prévoir, pour la surface accordée, un nombre d'œuvres à exposer de manière aérée.

Contact pour informations supplémentaires :

- Pascale : 05.62.13.41.16 ou 06.75.00.89.99 (heures bureau)

Relais.associatif@merville31.fr

FESTIVAL DES ARTS DE MERVILLE 2023

REGLEMENT DE CANDIDATURE

Le Salon Festival des Arts aura lieu à l'Espace ARPEGE située place du 11 Novembre 1918 ,
31330 Merville du 14 au 16 avril 2023

CATEGORIES DES ŒUVRES :	<p>PEINTURE : huile, acrylique, gouache, aquarelle, pastel, dessin SCULPTURE : bois, fer, roche, bronze et autres ... PHOTOS</p>
INSCRIPTION ET SELECTION DES ŒUVRES	<p><u>Appel à candidature pour les artistes peintres, sculpteurs et photographes du 2 janvier au 28 février 2023 inclus</u> Les artistes désireux de participer au Salon devront renvoyer la fiche d'inscription remplie. Le dossier sera renvoyé exclusivement par courriel à relais.associatif@merville31.fr</p> <p>Un jury composé de professionnels de l'Art sélectionnera les œuvres qui seront exposées. La commission se réunira la 1^{ère} semaine de mars.</p>
DROIT DE PARTICIPATION	<u>Droit de Participation</u> : 20€ par exposant
PRESENTATION DES ŒUVRES	<p><u>Peintures et photos</u> : La taille des œuvres accrochées aux grilles est limitée à 2 m en largeur et 1.2m en hauteur. Pour les diptyques, triptyques, quadratiques .. la largeur maximale de l'ensemble est de 2m. Une chaînette avec crochets sera installée sur les grilles entoilées. Chaque grille sera éclairée par un éclairage individuel. Afin d'éviter la dispersion des œuvres de l'artiste, faciliter l'accrochage et pour la cohérence de l'exposition, l'artiste devra présenter 3 œuvres de la même technique : ex 3 huiles ou 3 acryliques ou 3 aquarelles ou 3 pastels... et non un panachage (ex 1 encre, 1 huile 1 pastel) <u>Sculptures : Socles stables obligatoires fournis par les exposants</u> sinon 1 à 2 tables de 183 x 76 x 74 cm fournies par les organisateurs sur une surface au sol de 2m x 1, 5 m Possibilité d'accès pour les œuvres de grande taille.</p>

	<p>Chaque œuvre devra comporter au dos une étiquette indiquant : le nom, le prénom, l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et son prix.</p> <p>Les copies d'œuvres connues ne seront pas acceptées. Le choix sera laissé à l'appréciation du bureau lors de la réception. Les tableaux doivent être munis d'un moyen d'accrochage efficace et complet. Tout tableau présentant un système d'accrochage défectueux sera refusé.</p> <p>Les œuvres mal présentées et/ou ne respectant pas l'éthique seront refusées.</p> <p>Les artistes devront exprimer leur choix quant au nom qu'ils souhaitent mettre en avant lors du Salon : nom civil ou nom d'Artiste.</p>
	<p>Les œuvres retenues par le jury seront réceptionnées le vendredi 14 avril à partir de 9h00 et jusqu'à 12h30 à l'ARPEGE, place du 11 novembre 1918, 31330 Merville.</p> <p>L'information des candidats retenus ou pas par le jury sera réalisée par mail avant le 8 mars 2023.</p> <p>Lors du dépôt des œuvres, les candidats retenus devront s'acquitter des droits de participation. Le paiement s'effectuera uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.</p> <p>Une liste des œuvres exposées sera pré établie et à disposition du public à l'entrée.</p>
<p>RETRAIT DES ŒUVRES APRES EXPOSITION</p>	<p>Tout exposant ne pourra déplacer ou retirer des œuvres au cours du Salon. Les œuvres seront retirées uniquement à la fin du Salon, c'est-à-dire le dimanche 16 avril 2023 à partir de 17h. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant 17h00.</p> <p>Pour éviter toute erreur dans la remise des œuvres, la fiche de retrait sera obligatoirement présentée par chaque exposant avec les numéros des tableaux inscrits dans la liste.</p> <p>La Municipalité n'assume aucune responsabilité concernant les œuvres non retirées après la fermeture du Salon. Tout œuvre non retirée sera remise en Mairie.</p>
<p>ATTRIBUTION DES PRIX ET RECOMPENSES</p>	<p>Un jury composé de personnalités de l'Art et d'Artistes, sélectionnera les œuvres et décernera les récompenses. Les décisions du jury sont sans appel, il tient lieu pour l'exposant de respecter le règlement.</p> <p>Les prix sont les suivants :</p> <p>Prix Public : 1 semaine d'exposition à la galerie Serventi</p> <p>Prix Arts et Cadres : bon d'achat</p> <p>Prix Cotation Drouot : l'artiste sera côté à la Cotation Drouot</p> <p>Prix de Peinture figurative et classique : bon d'achat</p> <p>Prix de Peinture contemporaine et abstraite : bon d'achat</p> <p>Prix de Sculpture : bon d'achat</p> <p>Prix photographique : bon d'achat</p>



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VERNISSAGE	<p>Le vernissage avec la remise des prix sous la présidence de Mme le Maire de Merville et la Présidente du Jury Mme Serventi aura lieu le dimanche 16 avril 2023 à 11h.</p> <p>L'exposition sera ouverte le vendredi 14 avril de 14h30 à 18h, le samedi 15 avril et le dimanche 16 avril de 10h à 17h .</p>
LIVRE D'OR	<p>Un livre d'or sera mis à la disposition des Artistes et du Public qui pourront ainsi exprimer leur avis sur le Salon.</p>
RESPONSABILITES	<p>Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre la commune de Merville, organisatrice du Salon.</p> <p>Les organisateurs recommandent fortement aux exposants d'assurer leurs propres œuvres. La commune de Merville décline toute responsabilité pour d'éventuelles dégradations, pertes et vols, détérioration ou accidents divers. L'Espace Arpège dispose d'un système d'alarme.</p> <p>Pour les sculptures, l'exposant fournira les socles permettant de les mettre en place (à défaut 1 à 2 tables seront fournies ; voir partie présentation des oeuvres). Il apportera une attention particulière à l'implantation des œuvres de manière à ce qu'elle n'engendre aucun risque lors de la circulation des visiteurs. L'exposant pourra s'il le juge utile, signaler par affichage ponctuel les précautions dues par le public autour de ses œuvres.</p>
RENSEIGNEMENTS	<p>Pascale RAMPAZZO 06.75.00.89.99 /05.62.13.41.16 relais.associatif@merville31.fr</p>
PAUSE MERIDIENNE DU DIMANCHE 16 AVRIL 2023	<p>Après la remise des prix et le vernissage, un apéritif sera offert par la municipalité.</p> <p>Pour le repas du dimanche 16 avril 2023, la tradition veut que nous fassions un repas type Auberge Espagnole (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à ce moment-là) où chacun apporte un mets (entrées, plats ou desserts ..) et le partage avec les autres . La mairie fournit le pain et le vin. Il faut apporter ses couverts.</p>

